

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 02 février 2017 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès, Vours Marie Ange.

Procurations : Salvan Elisabeth à Cassabois Marie Pierre

Absents excusés : Lamic Pascal, Vergne Jérôme

Date de convocation : 26 Janvier 2017 Secrétaire de séance : Vours Marie Ange

Le jeudi 02 février 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers, sous la présidence de Bernard CALMON Maire

1. Approbation PV réunion 08 Décembre 2016

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. CAUVALDOR -

*** Désignation du conseiller de pôle supplémentaire et délégués aux commissions**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le conseil doit désigner les nouvelles commissions de pôle ainsi qu'un conseiller territorial supplémentaire puisque les communes ayant entre 500 et 1000 habitants DGF ont 2 conseillers territoriaux, ce qui est notre cas.

Mme CASSABOIS Marie-Pierre a été élue conseiller territorial à l'unanimité.

Le tableau des représentants des différentes commissions se présente comme suit :

- Finances- Fiscalité - Budget : CALMON Bernard
- Culture - Patrimoine : FAU Gilles
- Développement Economique : CALMON Bernard
- Urbanisme - Planification : BOUCHET Michaël
- Enfance - Jeunesse : VAURS Marie-Ange
- Voirie - Bâtiments : BOUDET Jean Bernard
- AEP - Assainissement : CASSABOIS Marie Pierre
- Social - Solidarité : SALVAN Elisabeth
- Activités et Equipements sportifs : BOUDET Jean Bernard
- Environnement (OM) : CASSABOIS Marie Pierre

Soumis à approbation, adopté à l'unanimité.

*** Conventions Urbanisme : Service ADS et planification**

Suite à la nouvelle réorganisation en Janvier de la Communauté de Communes, le maire présente les conventions à valider relatives au service ADS (instruction d'urbanisme) ainsi que la planification (périmètre communautaire).
Adopté à l'unanimité.

3. "Coeur de Village"

Le Maire indique que dorénavant CAUVALDOR a la compétence "Coeur de Village" et que pour le projet prévu cette année, il convient de leur attribuer par délibération la maîtrise d'ouvrage.
Adopté à l'unanimité.

4. Convention service Internet

Le maire rappelle qu'en ce qui concerne le renouvellement du service Internet, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et la commune de Miers afin d'avoir une continuité relative à la dématérialisation.

Cette convention est conclue pour une année renouvelable tacitement deux fois un an.

Le conseil approuve cette convention et autorise le maire à la signer ainsi que les documents s'y rapportant.

5. Participation travaux AEP aux Espérières

Le maire informe l'assemblée d'une demande du percepteur concernant le règlement d'une facture au profit du syndicat de l'eau datant de 2015 et qui était restée en suspens. La commune contestant le paiement de la totalité du montant, il faudra reprendre la facture pour régler les sommes réellement dues par la commune pour ces travaux et demander au Syndicat de l'Eau de faire une nouvelle facturation.

6. Marché des producteurs de pays

Le maire signale à l'assemblée avoir reçu de Mme Corinne Pasquié, présidente de l'Association du marché des producteurs de pays de Miers, un courrier indiquant qu'elle cessera ses fonctions ainsi que les principaux responsables lors de l'assemblée générale. Il demande donc une réflexion sur la manière dont peut être géré ce marché à l'avenir. Une réunion avec les maires de l'ancienne municipalité du Pays de Padirac et la présidente est prévue pour connaître l'engagement de chacun dans la poursuite du marché.

7. SIVU Miers Alvignac

Monsieur le maire revient sur les travaux qui ont été réalisés à La Source et sur la construction des toilettes publiques. Il précise aussi que les finances du SIV étant très basses et ne permettant pas un réel développement de ce site, il convient de réfléchir à un nouveau mode de gestion possible du Syndicat. La prochaine réunion du SIVU prendra une décision à ce sujet.

8. Information réunions à venir

Le maire informe les conseillers des différentes réunions :

*** Le 6 février** : présentation de la mise en route du PLUI h par le bureau d'études, réunion des maires du RPI avec l'inspecteur d'enseignement primaire de Gourdon pour faire le point sur le RPI et son futur.

*** Le 28 février** : réunion à Catus avec les maires ayant des stations d'épuration Eparco, le SATESE et notre avocat - pour en savoir davantage sur l'avancement du contentieux et la possibilité de faire une demande de trésorerie sur jugement.

9. Commission culture et patrimoine

Barrières

- La convention 2017 liant la municipalité et *Déclam* est à signer.
- Deux sessions sont prévues pour la présente année. La première du 10 au 14 avril. La seconde pourrait s'inscrire dans le cadre d'un projet européen. Réponse courant avril. Dans le cas d'une réponse affirmative, le chantier de bénévoles (6 Français, 6 Croates et 6 Portugais) se tiendrait en septembre.
- L'équipe du PNRCQ a visité le site le 23 janvier.

Observatoire astronomique

- La mise en place d'une plate-forme au Pech Lagarde est à mettre en œuvre. Le maire adressera un courrier à Cauvaldor sollicitant l'intervention de ses techniciens. La plate-forme devrait être opérationnelle en juin.
- Une demande orale de carte du ciel a été effectuée auprès du PNRQC. Aucune ligne budgétaire n'est prévue actuellement. La municipalité devra cependant tenir informé le PNRQC de l'avancée des travaux.

Boîte à livres

- Sa réalisation dépend de l'enlèvement du bloc téléphonique.
- Les membres de la commission doivent réfléchir aux modalités de son installation.

Tourins et toupines (17-18-19 mars)

- La convention avec le PAH est à signer.
- La commission assurera la logistique et la publicité de la manifestation.

Parcours d'interprétation des dolmens

- Une date d'inauguration est à prévoir.
- Le programme de celle-ci est à bâtir.

10. Questions diverses.

- Adoption de la motion pour défendre le train de nuit Rodez-Capdenac-Figeac-Paris
- Le maire informe les conseillers que l'appel d'offres concernant la location des terrains du CCAS est infructueux. Il convient donc de s'interroger sur la suite à donner pour ces 2 parcelles. Un CIAS devant voir le jour prochainement, il s'agit de savoir quelles seront les modalités de ce nouvel organisme et que deviendra notre actuel CCAS.
- Le maire indique que suite à la demande de riverains un panneau "sens interdit sauf desserte locale" doit être apposé à l'entrée du VC 51. côté VC 16.

D'autres panneaux de signalisation ainsi que du marquage au sol devront être mis en place au carrefour des RD 60 et RD 90 suite à l'échange de voirie entre les communes de Miers et Gintrac et le département.

Pour cela, il pourrait être fait appel aux dotations, au titre des amendes de police.

- Voir pour organiser une réunion publique concernant le bilan sur la moitié du mandat.

Fin de séance à 23 h 30